



Dossier d'inscription

VAP' Ile de France 2019

Rencontre internationale de bateaux à vapeur
les 18 et 19 mai 2019



Les 2 Fiches d'inscription sont à retourner avant le 30 avril 2019 Inscription limitées

M.C.C.R Vélizy
Président : CARON Philippe

Tél : 06 79 72 57 53
email : mccrcaron78@numericable.fr
Site du club : www.mccr78.com

Arc en ciel
Président : JOLLY Christian

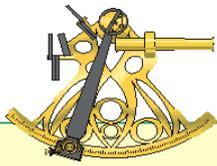
Tél : 06 74 53 85 47
email : christian_jolly@orange.fr
email du club : aec.bateaux@gmail.com

Lieu de la manifestation :

Lien internet : <http://www.cour-roland.com/bienvenue.html>

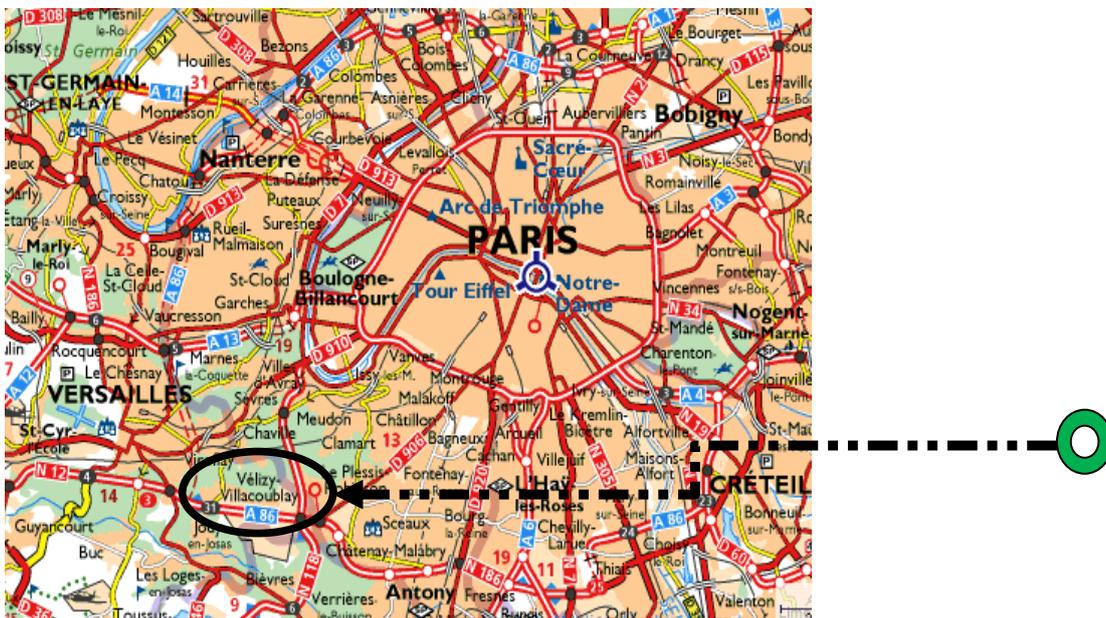


Domaine de la Cour-Roland
60, rue Etienne de Jouy
78350 Jouy-en-Josas
Tél gardien : 01 34 65 18 69



ACCES AU BASSIN DE LA COUR-ROLAND

Sur l'A86, sortie 31, prendre direction les Metz, puis zone aéronautique Louis Bréguet, Domaine de la Cour Roland, entrer dans le domaine.
Le bassin est situé à gauche après les parkings.



Journée du samedi

8h30 – 9h30 : Validation des inscriptions pour les participants. Il vous sera remis à ce moment de la journée un badge qui vous sera demandé pour concourir.

09h45 : Briefing.

10h00 : Début du concours.

12h00 : Les organisateurs vous offrent le pot de bienvenue.
Pause déjeuner

13h30 : Reprise des manches.

18h00 : Fin de la première journée.

19H30 : Repas sur le site

22h00 : Fermeture du site.

Journée du Dimanche

09h30 : Petits déjeuners offerts, café et viennoiseries.

10h00 : Début du concours.

12h00 : Pause déjeuner

14h00 : Reprise des manches.

15h00 : Trophée Anton.

16h30 : Remise des prix.

17h00 : Fin de la journée

Où jeter l'ancre pour la nuit



Hôtel Ibis Jouy en Josas (Sur place)

Domaine de la Cour Roland
78350 JOUY EN JOSAS

Contacts

Tel. (+33)1/39465544

Fax. (+33)1/34653461

H1687@accor.com



Réservation en ligne :

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1687-ibis-jouy-en-josas-velizy/index.shtml>

Hôtel ibis Budget Velizy (à 10minutes)

1, Rue du Petit Clamart
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Contacts

Tel. (+33)892683067

Fax. (+33)140831535



Réservation en ligne :

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-5093-ibis-budget-velizy/index.shtml>

Hôtel Ibis Meudon la forêt (à 15 minutes)

7, Route du Colonel Marcel Moraine
92360 MEUDON LA FORET



Contacts

Tel. (+33)1/45370909

Fax. (+33)1/40940019

H0948@accor.com

Réservation en ligne :

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-0948-ibis-paris-meudon-velizy/index.shtml>



Hôtel ibis Styles Paris Vélizy (à 10 minutes)

39 avenue de l'Europe
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Contacts

Tél : 01 39 46 04 00

Fax : 01 39 46 31 75

Réservation en ligne :

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-9515-ibis-styles-paris-velizy/index.shtml>

Camping de Versailles (à 15 minutes)

31 rue Berthelot
78000 VERSAILLES

Contacts

Tél : 01 39 51 23 61

Fax : 01 39 53 68 29



Réservation en ligne :

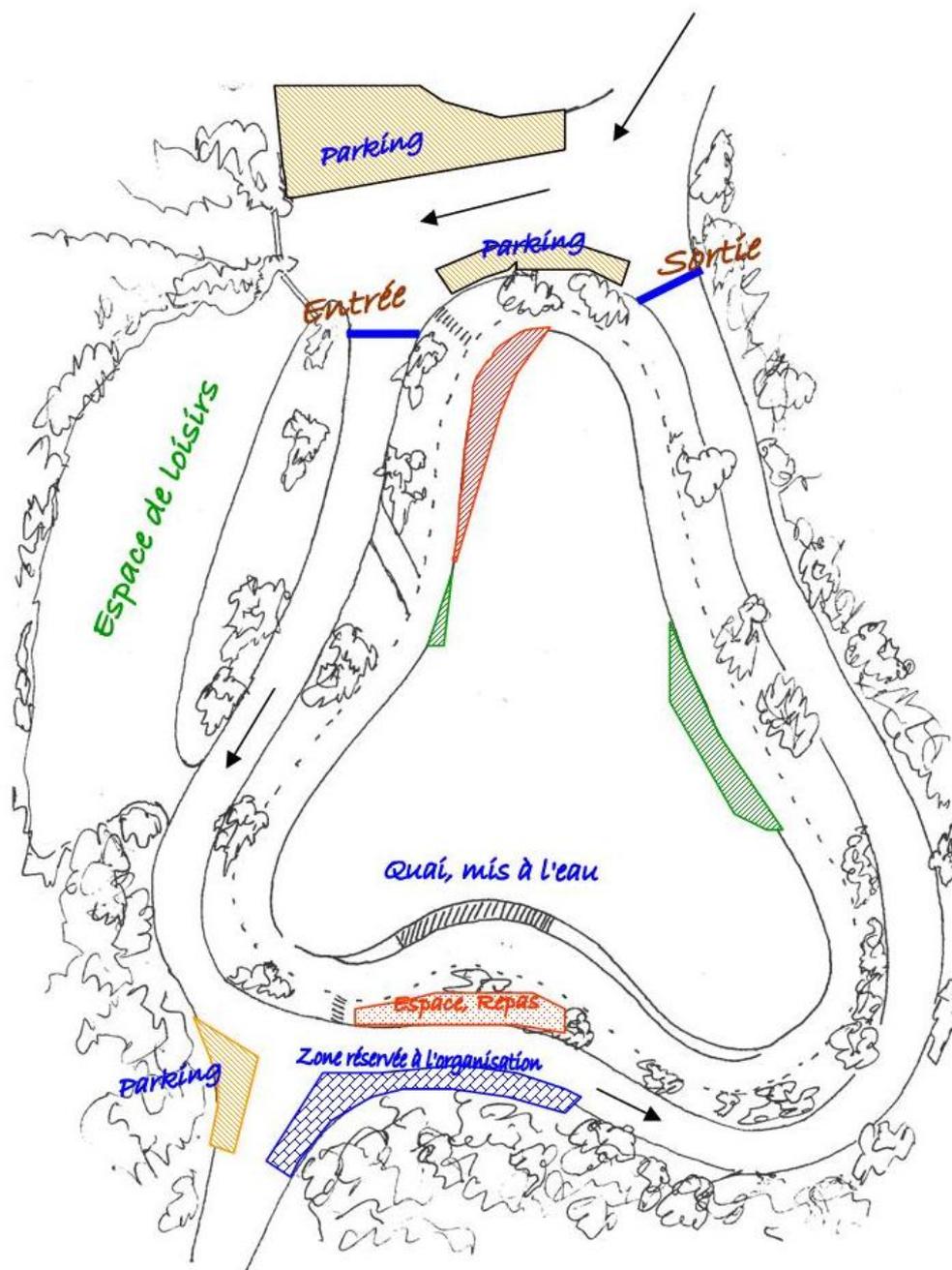
https://europe.huttopia.com/site/camping-versailles/?gclid=Cj0KCQiAnY_jBRDdARIsAIEqpJ2DGaQLs0g8A4kMULT_wAURaXygRjAhSbuLI78EKi9ARH4Y2REbu3gaAj9aEALw_wcB

Sur place une piscine chauffée, un café restaurant convivial, et des sanitaires confortables.

Au choix vous pourrez camper au cœur de la forêt sur nos emplacements spacieux, ou réserver une Cabane (semblable à un gîte), une Roulotte ou une Canadienne, des hébergements en bois non traité.

Une autorisation spécial d'accès pour les caravane et camping-car sur le site de la cour-Roland est en cours de demande. Les arrivées pourront se faire dès le vendredi soir avant 21 heures, fermeture de la base de loisirs. Pour que l'accord de demeurer sur place vous soit accordé, il est impératif de nous prévenir.

Etang de la Cour-Roland



REGLEMENT DU CONCOURS

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

• Assurance

Les modélistes affiliés à une fédération de modèles réduits devront indiquer sur leur fiche d'inscription le nom de leur club ainsi que leur numéro de licence. La présentation de cette dernière pourra être exigée par les organisateurs lors de la manifestation.

Les modélistes non affiliés devront pouvoir justifier être possesseurs d'un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant la pratique du modélisme.

• Modèles

Le présent concours est réservé aux modèles réduits de bateaux propulsés par la vapeur, sans limitation de cylindrée.

• Nombre

Le nombre de modèles présentés par un concurrent est limité à deux.

• Catégories

Deux catégories de modèles réduits seront admises à concourir :

Bateaux à hélice(s) ou à roue(s) de 1 mètre et plus.

Bateaux à hélice(s) ou à roue(s) de moins de 1 mètre y compris Minivap (Vap50) et Goliath.

• Caractéristiques des catégories :

• Caractéristiques communes :

Tous types de bateaux à hélices, à roues arrière ou latérales, de préférence existants, ayant existé ou étant susceptibles d'avoir existé.

• Chauffe : tous carburants autorisés à l'exclusion du propane pur.

• Machine : mono ou multicylindres, à simple ou double effet, à expansion multiples à cylindre(s) oscillant(s) ou fixe(s) et à turbine.

Nota : Lors de l'épreuve de navigation certaines manœuvres seront à effectuer en marche arrière.

• Chaudière : tous les types de production de vapeur y compris la vaporisation instantanée.

• Caractéristiques spécifiques :

Catégorie 1 mètre et + à hélice(s) ou à roue(s) :

Longueur hors tout : > ou = à 1 mètre

Largeur : pas de limite

Poids : pas de limite

Durée de fonctionnement > ou = 20 mn

Catégorie – de 1 mètre à hélice(s) ou à roue(s) :

Longueur hors tout : < à 1 mètre

Largeur : pas de limite

Poids : pas de limite

Durée de fonctionnement > ou = 20 mn

• Sécurité :

Le port du badge remis à chaque modéliste et accompagnant lors de son arrivée est obligatoire dans le périmètre de la manifestation.

Après dépose du matériel, les véhicules devront être stationnés sur les aires prévues à cet effet par les organisateurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou dommage causés par des tiers aux matériels et véhicules des participants.

Production de vapeur :

Les chaudières des modèles réduits devront être équipées de soupape de sûreté dont les organisateurs se réservent le droit de tester le bon fonctionnement.

Les chaudières soudées à l'étain ainsi que l'utilisation du gaz propane pur sont interdites.

D'une manière plus générale, tout modèle jugé dangereux par les organisateurs sera exclu du concours, le montant des frais d'inscription restant acquis aux organisateurs.

Radiocommande :

A l'exclusion des systèmes en 2,4 GHz, les fréquences des autres bandes seront gérées à l'aide d'un tableau équipé de pinces (Bandes et fréquences conformes à la réglementation en vigueur en France).

Sous peine de disqualification, le concurrent devra être en possession de la pince correspondant à la fréquence de son émetteur lors de la mise sous tension de celui-ci.

Tout changement de fréquence effectué en cours de manifestation devra être soumis à l'accord préalable des organisateurs.

La possession d'un minimum de deux fréquences par bateau est souhaitable.

Lutte contre la pollution :

Chaque modèle navigant devra être équipé d'un dispositif embarqué, placé sur l'échappement, permettant la séparation et le stockage des produits de lubrification de la machine (déshuileur).

Des récipients seront mis à disposition des modélistes afin de collecter les déchets.

Récupération des modèles en difficultés :

En cas de problème de navigation les modélistes pourront faire appel à « la récup ».

Composée d'un bateau pneumatique équipé d'un moteur hors-bord électrique et de son pilote, elle sera chargée, sous réserve d'embarquement du propriétaire du bateau concerné muni d'un gilet de sauvetage, de la récupération du modèle.

• Description succincte des épreuves :

Nota : Les bateaux à superstructures devront naviguer avec celles-ci en place.

1. Navigation entre bouées et entrée au port :

Le parcours de navigation, à réaliser en principe deux fois au cours du week-end, sera fera sur une zone et comportera une entrée au port.

Les organisateurs se réservent toutefois le droit de n'établir les classements que sur un parcours.

2. Epreuve surprise :

Comme son nom l'indique "Surprise " !

3. Épreuve de lenteur :

Navigation en ligne droite à une vitesse aussi faible que possible.

4. Course de relais 3 fois 100 m :

Navigation par équipe de 3 bateaux. Chaque équipier fait un tour, le passage de relais s'effectue lors du franchissement d'une porte.

Les bateaux de vitesse (Trophée Anton) ne peuvent pas participer.

5. Trophée ANTON :

Parcours de vitesse pure autour de 3 bouées sur une distance de 500 m.

• Classement final (hors course de relais, trophée ANTON)

Un classement sera établi dans chacune des catégories.

Il sera obtenu par addition des points gagnés au cours des épreuves :

- n° 1 : navigation entre bouées et entrée au port autant de fois que décidé par l'organisateur.
- n° 2 : épreuve surprise.
- n° 3 : course de lenteur.

Les inscriptions sont à retourner avant le 30 avril 2019
Inscriptions limitées